

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 41

Séance du 19 NOVEMBRE 2001
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 35

Tous les délégués, sauf

M. HELMER E. (excusé), MM. HERRLE, WINLING, PREVOT, Mme GESANG,
MM. KOPF, représentés respectivement par MM. HELMER A., VOGEL,
Mme WINCKEL, M. FEIG, Mme GEMUND.
MM. WEISHAAR, STEINER, GOETZ, ZINCK, SIBLER, (excusés), M. KOPF.

DEL. N° 131/2001

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA
VALLEE DE LA SAUER AU COMITE DE PILOTAGE « CONVENTION UNIFIEE »**

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que la convention de mise en œuvre du plan de développement unitaire entre les Communautés de Communes de la Vallée de la Sauer et de Pechelbronn prévoit la constitution d'un comité de pilotage. Il est composé de 3 membres désignés par le Conseil Communautaire de Pechelbronn et de 8 membres désignés par le Conseil Communautaire de la Vallée de la Sauer.

Ce comité de pilotage aura pour charge de préparer les décisions des deux Conseils Communautaires en matière de préparation, de mise en œuvre et de suivi du plan de développement unitaire. Il se réunira entre une à deux fois par mois.

Il est proposé que la représentation de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer soit assurée par l'équipe des 8 membres constituée par le Président et les 7 Vice-Présidents.

Sont élus, par vote secret, au comité de pilotage de mise en œuvre du plan de développement institué à l'article 3 de la Convention pour l'élaboration et la conduite du plan de développement unitaire de la Vallée de la Sauer et du Pays de Pechelbronn :

Votants : 35

Exprimés : 34

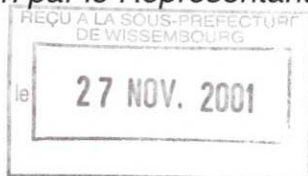
- . Monsieur Bernard LOGEL (32 voix)**
- . Monsieur Charles MEYER-KUHN (31 voix)**
- . Madame Mireille CABIROL DE SAINT-GEORGES (29 voix)**
- . Madame Marie-Line WEISS (29 voix)**
- . Monsieur Charles SCHLOSSER (28 voix)**
- . Monsieur Jean-Louis BERTRAND (26 voix)**
- . Monsieur Dominique WITTMER (26 voix)**
- . Monsieur Alphonse SIBLER (24 voix)**

Ont obtenu :

- . 16 voix Monsieur Gilbert LIEHN**
- . 14 voix Monsieur Nicolas FROEHLICH**

Le Président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 21 novembre 2001
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' followed by a horizontal stroke and a loop.

